

2018-02-21

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **5 février 2018**, à 19 h 30 à la salle communautaire, située au 1038 route de la Seigneurie, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Monsieur Guillaume Duval  
Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard  
Siège #3 - Monsieur Yves Plante  
Siège #4 - Monsieur Maxime Castonguay  
Siège #5 - Monsieur Michel Poitras  
Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard.

Madame Cécile Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité.

2018-02-22

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Séance ordinaire du 9 janvier 2018**

**4 - LÉGISLATION**

**4.1 - Adoption du règlement numéro 329-2018**

**4.2 - Élaboration d'une vision d'avenir et d'une planification stratégique**

**4.3 - Dépôt du rapport sur la divulgation de certaines contributions électorales**

**5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**5.1 - Approbation des comptes payés au cours de janvier 2018**

- 5.2 - Approbation des comptes de février 2018
- 5.3 - Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins
- 5.4 - Accord de principe pour l'élaboration d'un programme de remboursement de taxes pour les entreprises
- 5.5 - Dépôt du rapport sur l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2018
- 5.6 - Présentation du rapport financier de 2017 et du rapport de l'auditeur
- 5.7 - Acceptation du rapport financier de 2017
- 5.8 - Présentation du budget aux pages S27, S28, S39 et S41 du rapport financier
- 5.9 - Nomination d'un vérificateur pour l'exercice financier de 2018
- 5.10 - Offre de la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière
- 5.11 - Proposition à la Caisse populaire pour le maintien du guichet automatique
- 6 - CORRESPONDANCE
  - 6.1 - Dépôt de la correspondance
  - 6.2 - Demande d'autorisation pour traverser la Municipalité - Relais à Vélo Aldo Deschênes Via Capitale
- 7 - DOSSIER DE LA MRC
  - 7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
  - 8.1 - Point d'information - Monsieur Michel Poitras
  - 8.2 - Dépôt du plan de sécurité civile révisé
  - 8.3 - Adoption du rapport annuel 2017 en sécurité incendie
- 9 - RÉSEAU ROUTIER
  - 9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
  - 9.2 - Demande d'aide financière à l'entretien de la Route verte pour 2018
  - 9.3 - Attestation des travaux de voirie - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local
- 10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
  - 10.1 - Point d'information - Monsieur Guillaume Duval
  - 10.2 - Nomination d'un auditeur pour la reddition de comptes de Recyc-Québec
- 11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE
  - 11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay
  - 11.2 - Acceptation des membres du Comité de loisirs
  - 11.3 - Autorisation pour la signature du protocole d'entente pour le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale - MRC de L'Islet
  - 11.4 - Relocalisation de la bibliothèque municipale
- 12 - CULTURE, PATRIMOINE ET SEIGNEURIE
  - 12.1 - Point d'information - Monsieur Yves Plante
  - 12.2 - Dépôt du plan d'action 2018 du Comité consultatif de la culture et du patrimoine
- 13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
  - 13.2 - Autorisation pour l'acquisition du terrain de madame Yolande Dubuc-Jean
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - VARIA

15.1 - Invitation au souper-conférence de l'UPA

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2018-02-23

**3.1 - Séance ordinaire du 9 janvier 2018**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 janvier dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

**4 - LÉGISLATION**

2018-02-24

**4.1 - Adoption du règlement numéro 329-2018**

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, monsieur le maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 329-2018.

**RÈGLEMENT NO 329-2018** établissant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Guillaume Duval et résolu à l'unanimité que le règlement 329-2018 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

Adopté à l'unanimité.

2018-02-25

**4.2 - Élaboration d'une vision d'avenir et d'une planification stratégique**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal désirent se doter d'une vision d'avenir et d'une planification stratégique qui servira au développement futur, aux priorités budgétaires, à faire émerger des projets distinctifs et originaux autour de quelques idées fortes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Poitras et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal donne son accord de principe pour l'élaboration d'une vision d'avenir et d'une planification stratégique qui pourra éventuellement être adoptée par résolution.

Adopté à l'unanimité.

2018-02-26

**4.3 - Dépôt du rapport sur la divulgation de certaines contributions électorales**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 513.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités oblige toute personne ayant posé sa candidature lors d'une élection à un poste de membre du conseil d'une municipalité à laquelle ne s'appliquent pas les sections II à IX du chapitre XIII à transmettre au trésorier la liste des personnes qui lui ont fait, en vue de favoriser son élection, le don d'une somme de 100 \$ ou plus, ou de plusieurs sommes dont le total atteint ou dépasse ce montant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 513.2 de la L.E.R.M. oblige le trésorier à déposer la liste devant le conseil municipal, à la prochaine séance régulière qui suit l'expiration du délai de 90 jours prévu à l'article 513.1 de la Loi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité de prendre acte du dépôt par le trésorier du rapport (section 2 du formulaire DGE-1038) portant sur la liste transmise en vertu de l'article 513.1 de la L.E.R.M.

Adopté à l'unanimité.

## **5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**2018-02-27**

### **5.1 - Approbation des comptes payés au cours de janvier 2018**

Il est proposé par monsieur Yves Plante et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours de janvier 2018 pour un montant de 15 171,33 \$.

Adopté à l'unanimité.

**2018-02-28**

### **5.2 - Approbation des comptes de février 2018**

Il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de février 2018 pour un montant de 43 514,81 \$.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

**2018-02-29**

### **5.3 - Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins**

Il est proposé par monsieur Yves Plante et résolu à l'unanimité :

**QUE** la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins ("les Cartes"), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec ("la Fédération");

**QUE** la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

**QUE** la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

**QUE** les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs liés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

**QUE** les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit

autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Nom des personnes déléguées :

**MAIRE** André Simard

**DIRECTRICE GÉNÉRALE** Cécile Morin

**QUE** la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de la modification ou de son abrogation.

Adopté à l'unanimité.

2018-02-30

**5.4 - Accord de principe pour l'élaboration d'un programme de remboursement de taxes pour les entreprises**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies désire encourager les entreprises à venir s'établir sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal donne son accord de principe pour l'élaboration d'un programme de remboursement de taxes pour les entreprises qui désirent s'établir dans notre municipalité. Le programme de remboursement de taxes sera présenté sous la forme d'un projet de règlement précédé d'un avis de motion.

**5.5 - Dépôt du rapport sur l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2018**

La directrice générale dépose au Conseil municipal le rapport sur l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2018.

**5.6 - Présentation du rapport financier de 2017 et du rapport de l'auditeur**

Madame Valérie Mailloux, de la Firme Mallette, présente au conseil municipal le rapport financier de la Municipalité et le rapport de l'auditeur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

2018-02-31

**5.7 - Acceptation du rapport financier de 2017**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a pris connaissance du rapport financier de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Poitras et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport financier de 2017, tel que préparé par la firme comptable Mallette SENCRL.

Adopté à l'unanimité.

2018-02-32

**5.8 - Présentation du budget aux pages S27, S28, S39 et S41 du rapport financier**

**ATTENDU QUE** le Ministère des Affaires municipales laisse le choix aux municipalités de présenter ou non le budget au rapport financier;

**ATTENDU QUE** si la Municipalité désire présenter le budget au rapport financier elle doit prendre la décision par résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité de présenter le budget aux pages S27, S28, S39 et S41 du rapport financier.

Adopté à l'unanimité.

2018-02-33

**5.9 - Nomination d'un vérificateur pour l'exercice financier de 2018**

Il est proposé par monsieur Guillaume Duval et résolu à l'unanimité de procéder à la nomination de la Firme comptable Mallette pour la préparation du rapport financier et du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier de 2018.

Adopté à l'unanimité.

2018-02-34

**5.10 - Offre de la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière**

**ATTENDU QUE** la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière a pris la décision de fermer son point de service situé au 1009 route de la Seigneurie à Saint-Roch-des-Aulnaies;

**ATTENDU QUE** la Caisse populaire a offert à la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies d'acquérir le bâtiment;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, monsieur André Simard, à entreprendre des démarches de négociation auprès des représentants de la Caisse populaire en vue de l'acquisition dudit bâtiment.

Adopté à l'unanimité.

2018-02-35

**5.11 - Proposition à la Caisse populaire pour le maintien du guichet automatique**

**ATTENDU QUE** la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière a annoncé son intention de retirer le guichet automatique de son centre de service situé dans la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies;

**ATTENDU QUE** le maire de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, monsieur André Simard et le maire de la Municipalité de Sainte-Louise, monsieur Denis Gagnon ont manifesté leur intérêt pour le maintien d'un guichet automatique pour desservir leur population et les environs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, monsieur André Simard, à faire les démarches nécessaires auprès de la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière afin de trouver une solution pour le maintien d'un guichet automatique dans la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

**6 - CORRESPONDANCE**

**6.1 - Dépôt de la correspondance**

La directrice générale dépose la liste des correspondances du mois courant.

2018-02-36

**6.2 - Demande d'autorisation pour traverser la Municipalité - Relais à Vélo Aldo Deschênes Via Capitale**

**ATTENDU QUE** Le Relais à Vélo Aldo Deschênes Via La Capitale est une activité de financement pour la recherche sur le cancer;

**ATTENDU QU'en** 2018, l'activité se déroulera le 3 juin et les cyclistes emprunteront la route 132 de Lévis à Rimouski;

**ATTENDU QU'**afin d'assurer la sécurité des cyclistes, le Ministère des Transports exige une résolution des conseils municipaux de toutes les villes et municipalités traversées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'autoriser Le Relais à Vélo Aldo Deschênes Via La Capitale à traverser la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies lors de son activité de financement pour la recherche sur le cancer qui se déroulera le 3 juin 2018.

Adopté à l'unanimité.

## **7 - DOSSIER DE LA MRC**

### **7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard**

Monsieur le maire fait le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC.

## **8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE**

### **8.1 - Point d'information - Monsieur Michel Poitras**

Rien à signaler.

### **8.2 - Dépôt du plan de sécurité civile révisé**

La directrice générale dépose le plan de sécurité civile révisé par monsieur Michel Poitras.

2018-02-37

### **8.3 - Adoption du rapport annuel 2017 en sécurité incendie**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les autorités locales et régionales chargées de l'application des mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Poitras et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que rédigé, le rapport annuel 2017 préparé par la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies à l'égard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité.

## **9 - RÉSEAU ROUTIER**

### **9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon**

Monsieur Hudon fait le point sur la consultation publique tenue le 24 janvier dernier, portant sur la voirie locale repensée, présentée par le député Norbert Morin au nom de ses collègues ministres.

2018-02-38

### **9.2 - Demande d'aide financière à l'entretien de la Route verte pour 2018**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies met à la disposition des personnes intéressées, une piste cyclable et des chaussées désignées;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est éligible au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité :

- de confirmer, au Ministère des Transports du Québec, que la longueur des aménagements cyclables faisant l'objet de la demande d'aide financière est de 1,2 km de chaussées désignées et de 2,924 km de piste cyclable;
- de certifier au Ministère que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs.

Adopté à l'unanimité

**2018-02-39**

**9.3 - Attestation des travaux de voirie - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 12 648 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies atteste la validité des coûts reliés aux travaux de voirie pour l'année 2017 qui s'élèvent à 109 223 \$.

Adopté à l'unanimité.

**10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**10.1 - Point d'information - Monsieur Guillaume Duval**

Rien à signaler.

**2018-02-40**

**10.2 - Nomination d'un auditeur pour la reddition de comptes de Recyc-Québec**

**ATTENDU QUE** pour être admissible au programme de subvention de Recyc-Québec, pour l'année 2017, la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies doit produire une reddition de comptes;

**ATTENDU QUE** cette reddition de comptes doit être accompagnée d'un rapport d'un auditeur indépendant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Guillaume Duval et résolu à l'unanimité de mandater la firme comptable Mallette pour la production dudit rapport.

Adopté à l'unanimité.

**11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE**

**11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay**

Monsieur Maxime Castonguay mentionne que la patinoire est toujours en opération mais que l'anneau de glace n'a pas résisté au changement de température.

**2018-02-41**

**11.2 - Acceptation des membres du Comité de loisirs**

**ATTENDU QUE** monsieur Maxime Castonguay a recruté trois (3) personnes pour faire partie d'un Comité de loisirs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Guillaume Duval et résolu à l'unanimité d'accepter la nomination de messieurs Pierre-Alexis Bernier, Christian Joncas et de madame Jessica Veilleux.

Adopté à l'unanimité.

2018-02-42

**11.3 - Autorisation pour la signature du protocole d'entente pour le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale - MRC de L'Islet**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a déposé une demande d'aide financière auprès du FDT (Fonds de développement des territoires) pour la relocalisation de la bibliothèque municipale;

**ATTENDU QUE** le projet soumis au FDT a été accepté pour une aide financière de 15 480 \$ soit 50 % du coût du projet admissible;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yves Plante et résolu à l'unanimité d'autoriser la représentante, madame Cécile Morin, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, le protocole d'entente avec la MRC de L'Islet, pour le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale.

Adopté à l'unanimité.

2018-02-43

**11.4 - Relocalisation de la bibliothèque municipale**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a pris la décision de retirer la bibliothèque municipale de l'École La Marée Montante;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit relocaliser la bibliothèque dans un nouveau local;

**ATTENDU QUE** pour continuer d'offrir un service de bibliothèque municipale à la population, la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a conclu une entente avec la Municipalité de Sainte-Louise en attendant la réouverture de sa bibliothèque;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité de travailler à la relocalisation de la bibliothèque municipale dans un nouveau local dont l'endroit reste à déterminer.

Adopté à l'unanimité.

**12 - CULTURE, PATRIMOINE ET SEIGNEURIE**

**12.1 - Point d'information - Monsieur Yves Plante**

Monsieur Yves Plante informe les membres du Conseil municipal de sa première rencontre avec le Conseil d'administration de la Seigneurie des Aulnaies.

2018-02-44

**12.2 - Dépôt du plan d'action 2018 du Comité consultatif de la culture et du patrimoine**

Il est proposé par monsieur Yves Plante et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du plan d'action 2018 du Comité consultatif de la culture et du patrimoine tel que déposé par monsieur Marc-André Rioux.

Adopté à l'unanimité.

**13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard**

Monsieur Gérald Bérard entretient les membres du conseil sur ses différents dossiers tels que le sentier du littoral, l'atelier intergénérationnel d'ébénisterie, le dossier de la tannerie et de sa rencontre prévue avec le Comité consultatif d'urbanisme et monsieur François Jean.

2018-02-45

**13.2 - Autorisation pour l'acquisition du terrain de madame Yolande Dubuc-Jean**

**ATTENDU QUE** lors des travaux de construction du réseau d'aqueduc et d'égout, la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a installé une station de pompage sur un terrain appartenant à madame Yolande Dubuc-Jean, identifié au cadastre sous le lot 4 481 315;

**ATTENDU QUE** pour régulariser la situation, la Municipalité doit se porter acquéreur dudit terrain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yves Plante et résolu à l'unanimité de faire l'acquisition du terrain appartenant à madame Yolande Dubuc-Jean, identifié au cadastre comme étant le lot 4 481 315, au coût de 25 000 \$ et d'autoriser le maire, monsieur André Simard et la directrice générale, madame Cécile Morin à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies tous les documents nécessaires à la transaction.

Adopté à l'unanimité.

**14 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions du public.

**15 - VARIA**

**15.1 - Invitation au souper-conférence de l'UPA**

Une invitation est adressée aux membres du conseil pour participer au souper-conférence de l'UPA qui se tiendra le 20 février prochain à 18 heures au Centre Rousseau de Saint-Jean-Port-Joli.

2018-02-46

**16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**ATTENDU QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21 h 50.

Adopté à l'unanimité.

---

André Simard, maire

---

Cécile Morin, dir. gén. & sec. trés.